

La position de l'ANdEA au 25 janvier 2017 sur la question des statuts des enseignants des écoles supérieures d'art

La question du statut des enseignants des écoles supérieures d'art est au cœur des préoccupations de l'ANdEA depuis plus de 15 ans. L'association n'a eu de cesse de rappeler la nécessité de créer un statut, pour les professeurs fonctionnaires d'État et pour les professeurs fonctionnaires territoriaux, qui soit conforme aux exigences de l'enseignement supérieur et aux caractéristiques des diplômes délivrés. Cette présente note fait un état des lieux synthétique de la mobilisation de l'ANdEA et un point d'étape sur ce dossier.

La situation au 25 janvier 2017

La communauté des écoles supérieures d'art a appris le 14 décembre dernier, par les services du ministère de la Culture et de la Communication, qu'un décret était en cours de validation interministérielle pour réévaluer le statut des professeurs des écoles nationales d'art (PEN) sans que celui des enseignants des écoles territoriales (PEA) ne soit pris en considération. Cette mesure, si elle était mise en œuvre, produirait des effets dévastateurs sur le réseau des écoles supérieures d'art.

Les deux types d'établissements dispensent les mêmes formations et délivrent les mêmes diplômes nationaux. Dans la mesure où le statut des professeurs des écoles nationales avait déjà été réévalué en 2002 sans que celui des professeurs des écoles territoriales ne le soit, nous ne pouvons accepter une seconde réforme qui accroîtrait encore l'écart entre les deux corps. Madame la Ministre de la Culture Audrey Azoulay s'est d'ailleurs engagée à réformer le statut des professeurs des écoles territoriales en 2017.

Si nous appelons à une réforme des deux statuts afin qu'ils soient conformes aux diplômes délivrés et aux exigences de l'enseignement supérieur, nous ne pouvons accepter qu'elle se fasse sans que les écoles et les collectivités territoriales aient été consultées et sans qu'un plan de financement soit prévu pour l'ensemble du réseau car les deux statuts sont liés et toute réforme des écoles nationales a des conséquences sur les écoles territoriales. Celles-ci, qui sont des Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) financés à 75% par les Villes et EPCI, connaissent déjà des difficultés économiques. Aligner le statut des enseignants des écoles territoriales sur un statut qui deviendrait encore plus onéreux par ce décret – car l'objectif est bien de traiter de manière équivalente des enseignants qui font le même travail – représenterait un surcoût si important que la plupart des écoles ne pourraient y faire face.

Parmi les nombreuses réactions qui sont adressées aux ministères de la Culture, de l'Intérieur et de la Fonction publique, de la part de tous les acteurs du réseau des écoles d'art, enseignants, personnels, étudiants, présidents des établissements, membres du conseil scientifique du ministère de la Culture, il y a de l'inquiétude et de la stupéfaction, mais il y a aussi une demande unanime.

Nous demandons à ce que le projet de décret de revalorisation des professeurs des écoles nationales soit suspendu et conditionné à des états généraux convoquant toutes les parties prenantes du réseau des 45 écoles supérieures d'art : enseignants, équipes administratives,

étudiants, présidents, collectivités territoriales, ministères de la Culture, de l'Intérieur et de la Fonction publique, syndicats et organisations professionnelles. Nous demandons que les conséquences pédagogiques et économiques soient précisément évaluées et prises en compte dans toute réforme des statuts des enseignants et qu'un plan de relance des écoles d'art permette d'envisager un alignement des statuts. Nous demandons à ce que l'État finance la réforme du statut des professeurs des écoles territoriales car cette réforme est l'autre face de la réforme qu'il a imposée, celle de l'autonomie des établissements et du LMD. Nous demandons à ce que l'État garantisse la soutenabilité économique des EPCC.

L'État est garant des conditions de délivrance des diplômes nationaux. Il doit en outre veiller au respect de l'impératif de maîtrise des budgets de fonctionnement, d'aménagement du territoire et d'équité en termes d'accès à l'enseignement supérieur et à la culture.

Jusqu'à présent, l'ANdEA a défendu, pour les enseignants des écoles territoriales, un alignement sur la grille salariale actuelle des enseignants des écoles nationales sans alignement du temps de travail (ne pas passer de 512 à 448 heures annuelles), ceci afin de ne pas mettre en péril les établissements. Toute autre option exigera un financement de l'État, que l'ANdEA appelle aujourd'hui de ses vœux sous la forme d'un plan de relance durable des écoles supérieures d'art.

L'ANdEA a réalisé une simulation des surcoûts pour une école moyenne d'un budget de 4M€

	Évolution en %	Impact total en €/an ESA moyenne	Impact /an Toutes les ESA territoriales	Impact par ETP/an /PEA moyen
S.G.1: grille PEA vers grille PEN actuelle				
Impact/an à 10-15 ans évolution des indices	4,85%	91 703,80 €	3 301 336,80 €	2 813,00 €
S.G.2: grille PEA vers grille projet MCC inspecteurs				
Impact/an à 10-15 ans évolution des indices	22,97%	434 316,76 €	15 635 403,36 €	13 322,60 €
S.H.1: quotités horaires PEA vers PEN actuelles				
448h	12,90%	243 913,20 €	8 780 875,20 €	7 482,00 €
S.H.2: quotités horaires PEA vers 382h				
Revendiqué par les PEN	25,40%	480 263,20 €	17 289 475,20 €	14 732,40 €

Si l'on suppose que le statut des enseignants des écoles nationales (PEN) prévu dans le projet de décret correspond à la grille S.G. 2 avec un temps de travail inchangé (448h), un alignement total coûtera **25M€ par an pour l'ensemble des EPCC** (700.000€ par an pour une école moyenne ayant un budget initial de 4M€), avec un lissage sur 10-15 ans pour le surcoût lié à la grille.

Si le temps de travail des enseignants des écoles territoriales (PEA) n'est pas touché, la réforme coûtera **15M€** (435.000€ par an pour une école moyenne), avec un lissage sur 10-15 ans.

Historique sur la mobilisation de l'ANdEA (non exhaustif)

2002

Rupture au sein de l'Andea suite à la réforme du seul statut des PEN : des directeurs d'écoles nationales sortent de l'Andea.

2003

Alerte de l'Andea dans sa contribution au 4^e Congrès du cipac, Metz.

2004

À Tourcoing est organisé un séminaire des directeurs des écoles supérieures d'art : le réseau unifié, avec territoriales et nationales, souhaite organiser des états généraux et se mobiliser ensemble.

2006

Une « lettre des enseignants et des directeurs » signée par Cécile Marie, présidente de la Cneea, et Jean-Pierre Simon, président de l'Andea, est adressée au Ministre de la Culture ; elle liste six grandes demandes dont : rétablir, garantir et conforter l'unité du réseau des écoles d'art ; reconnaître par un statut le caractère supérieur des enseignements, réformer le statut des PEA.

Le statut des PEA est un des sujets majeurs des Assises de Rennes, organisées conjointement par l'Andea et la Cneea ; voir Actes des Assises, notamment p. 44, 45, 406 : « les écoles territoriales sont désormais *décrochées* des nationales ».

2007

Alerte de l'Andea dans sa contribution au livre blanc du 5^e Congrès du cipac, Lyon.

2009

Le sujet est central lors des Assises exceptionnelles organisées à Paris en 2009 et dans la lettre ouverte envoyée à la Ministre Christine Albanel signée par des directeurs, enseignants et étudiants présents aux assises.

2010

Le sujet ressurgit au moment des habilitations par le CNESER qui émet les réserves, notamment au regard du statut des enseignants (vote pour le grade de master : 4 votes pour, 9 abstentions).

Le statut des PEA est nommé comme sujet prioritaire de l'Andea dès l'AG du 15 mars 2010, et ce sujet est réaffirmé comme prioritaire à chaque AG. La Cneea poursuit en parallèle sa mobilisation sur la question, avec une position déjà précise. L'Andea à ce moment-là ne revendique pas un statut précis.

2011

- 4 mai 2011 : une lettre au Ministre Frédéric Mitterrand mentionne le sujet du statut des PEA comme prioritaire.

- Lors du séminaire d'été d'Annecy (5 et 6 juillet 2011) : la position de l'Andea prend forme, avec la rédaction d'une note et d'un tableau comparatif des rémunérations des PEA et des PEN.

- Juillet 2011 : l'incohérence du statut des PEA avec le cadre de l'Enseignement supérieur et la délivrance d'un diplôme conférant le grade de master est soulevée lors des habilitations des diplômes par l'AERES.

- 6 décembre 2011 : présentation de la position de l'Andea devant l'AMF (Danièle Yvergnaux et Michel Métayer).

2012

- 24 mai 2012 : AG de transformation de l'ANdEA qui s'ouvre à l'ensemble de la communauté : des enseignants et personnels administratifs deviennent membres. Le statut des PEA est réaffirmé comme un chantier prioritaire.

- Presse : AEF.info 7 juin 2012 : « Écoles d'art, l'ANdEA veut promouvoir un modèle de formation et de recherche singulier » et « revendique un statut pour les enseignants ».
- 26 septembre 2012 : audition par le Sénat (D. Pasqualini, D. Yvergniaux) et envoi d'une note à la commission culture et éducation du Sénat sur le statut d'EPCC et le statut des PEA.

2013

- 7 février 2013 : courrier à Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, sur le statut des PEA.
- 22 mars 2013 : rendez-vous avec la DGCA sur le statut des PEA.
- 25 avril 2013 : rendez-vous à la DGCL (ministère de l'Intérieur) sur la base de la note de référence, finalisée en 2013 : l'ANdEA demande la création d'un nouveau statut pour les PEA, conforme à l'enseignement supérieur et soutenable économiquement par les EPCC.
- 22 mai 2013 : rendez-vous avec Jean-Robert Massimi, directeur général du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur la question.
- 30 mai 2013 : mention de la question du statut des enseignants lors de l'audition de l'ANdEA par la commission éducation culture et éducation du Sénat (Dominique Gillot) dans le cadre de l'examen du projet de loi Fioraso.
- 6 juin 2013 : mention de la question du statut des enseignants lors de l'audition de l'ANdEA par Patrick Bloche, président de la commission éducation et culture de l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi Fioraso.
- 22 juillet 2013 : promulgation de la Loi n 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi Fioraso) : la Cneea a réussi à faire inscrire à l'article 85 la nécessité d'un rapport sur la recherche en école d'art et le statut des enseignants, rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement sous une année.
- 30 oct et 12 nov 2013 : courriers envoyés à la Ministre Aurélie Filippetti avec le sujet du statut des PEA parmi les sujets prioritaires.
- Novembre 2013 : sujet prioritaire pour l'ANdEA dans sa contribution au Livre blanc du 6^e Congrès du cipac.

2014

- 5 fev et 19 mars 2014 : participation au groupe de travail acuf-amgvf sur le statut des PEA (dans le cadre de la rédaction du rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement sur la question dans le cadre de la loi Fioraso).
- 27 mars 2014 : rendez-vous avec Noël Corbin, Secrétaire général adjoint au ministère de la Culture, sur la structuration de l'enseignement supérieur culture et le statut des PEA. L'ANdEA l'alerte sur la nécessité de créer un statut conforme mais aussi sur les conséquences financières pour les collectivités d'un alignement total sur le statut des PEN ou du scénario privilégié par l'amgvf/acuf à cette époque, encore plus coûteux et impliquant de surcroît des impacts pédagogiques (distinction d'un corps d'enseignants-chercheurs d'un corps de PEA enseignants dans les écoles).
- 4 avril 2014 : vote en AG (Caen) de la note officielle finalisée, préparée par la commission « questions administratives et financières », sur le statut des PEA. Cette note précise celle de 2013, en vue de l'audition finale par l'amgvf-acuf.
- 22 avril 2014 : audition de l'ANdEA par l'amgvf-acuf sur le statut des PEA (B. Rüdiger, H. Alexandre, D. Yvergniaux, E. Tibloux) ; l'ANdEA fait état du scénario qu'elle privilégie, à savoir aligner le statut des PEA sur la grille salariale des PEN mais sans diminuer la quotité horaire de face-à-face pédagogique (+ annualisation du temps de travail, décharges pour recherche et coefficient 1,5 pour les cours magistraux).
- 13 juin 2014 : courrier à la Ministre Aurélie Filippetti sur la proposition amgvf-acuf et les impacts financiers et pédagogiques des différents scénarios pour un nouveau statut des PEA.
- 9 septembre 2014 : participation à la réunion à la DGCA sur le statut des PEA (P. Oudart, I. Phalippon Robert, CNEEA) (sur le rapport sur les PEA exigé par la Loi Fioraso qui n'a toujours pas été remis au Parlement). La DGCA demande des données chiffrées à l'ANdEA et aux écoles pour évaluer le coût de différents scénarios – dont celui d'un corps inter fonction publique.
- 2 octobre 2014 : courrier à Fleur Pellerin, le sujet PEA est prioritaire.

- Novembre 2014 : mention de la question lors de l'audition de l'ANdEA au Sénat sur le projet de loi de finances. L'ANdEA alerte à nouveau sur le fait que le Gouvernement n'a toujours pas remis le rapport au Parlement.
- Décembre 2014 : l'ANdEA précise son étude sur le surcoût annuel théorique des différents scénarios pour un nouveau statut des PEA. Les estimations sont communiquées aux établissements, au ministère de la Culture et à l'amgvf-acuf.

2015

- 9 janvier : rendez-vous avec le cabinet de la Ministre Fleur Pellerin avec la question des enseignants comme centrale.
- 22 janvier 2015 : communiqué de l'ANdEA en réaction à l'avant-projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. L'ANdEA alerte sur le fait que rien n'est prévu pour le statut des PEA.
- 6 février 2015 : rendez-vous avec Maryline Laplace du SG du ministère de la Culture sur le projet de loi création et la création d'un cneserac : l'ANdEA ne cesse d'alerter sur l'insuffisance du projet de loi quant à la recherche et au statut des PEA.
- 19 février 2015 : rendez-vous avec Fleur Pellerin, l'ANdEA affiche le sujet des PEA comme prioritaire.
- 30 mars 2015 : en AG, l'ANdEA fait un point sur l'avancement du dossier. L'assemblée vote les contenus du communiqué qui est publié dans la foulée ; la question du statut des PEA est centrale.
- Reprise des réunions avec France Urbaine (ex amgvf et acuf) sur le sujet, avec une relation directe aux élus.
- Juin 2015 : contribution de l'ANdEA aux Assises de la Jeune Création organisées par le ministère de la Culture : réaffirmation de la nécessité d'un nouveau statut pour les PEA.
- Juin 2015 : la DGCA nous transmet une copie du rapport transmis au Parlement (remis avec près d'un an de retard) : les positions de l'ANdEA, de la Cneea et des associations d'élus sont mentionnées mais aucune donnée chiffrée ne vient étayer l'argumentation quant aux impacts financiers pour les collectivités territoriales, alors que la DGCA nous avait demandé de réaliser une étude. Le rapport ne constitue donc pas une aide à la décision. Le Gouvernement ne prend par ailleurs pas clairement position sur un statut qui serait privilégié.
- 23 septembre 2015 : intervention lors de la rencontre des écoles supérieures culture avec Fleur Pellerin.
- Octobre 2015 : Assises nationales des écoles d'art, Lyon : le sujet est traité dans un forum, et Fleur Pellerin dans son intervention de clôture, s'engage à ce que la question soit traitée l'année suivante.
- Novembre 2015 : mention de la question du statut des enseignants lors de l'audition de l'ANdEA au Sénat sur le projet de loi de finances.

Mention de la question du statut des enseignants lors de l'audition de l'ANdEA par Patrick Bloche, président de la commission éducation et culture de l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'examen de la loi création.

Mention de la question du statut des enseignants lors de l'audition de l'ANdEA par Jean-Pierre Leleux, rapporteur du projet de loi création au Sénat.

2016

- 1^{er} mars : courrier à la Ministre Audrey Azoulay avec le sujet des PEA comme prioritaire.
- 23 mars 2016 : communiqué « pour une politique responsable des écoles supérieures d'art » : « l'évolution nécessaire du statut des enseignants, actuellement incompatible avec la nature des diplômes délivrés » est le sujet prioritaire de l'ANdEA.
- 1^{er} juin 2016 : rendez-vous avec Régine Hatchondo DGCA.
- 12 sept 2016 : position commune avec la Cneea, Bear et l'Appea lors des assises du cipac sur la nécessité d'une réforme.
- 25 octobre 2016 : le problème est à nouveau soulevé lors de l'audition de l'ANdEA au Sénat sur le projet de loi de finances : l'ANdEA fait remarquer qu'Audrey Azoulay, au bleu budgétaire et dans le communiqué qui l'accompagne, a explicitement indiqué que la réforme du statut des PEA serait réalisée en 2017, mais sans qu'aucun financement ne soit associé.

- 16 novembre 2016 : réunion avec Philippe Belin de la DGCA sur le décret recherche (loi création). L'ANdEA a rappelé que l'aménagement prévu par la loi création sur la mission de recherche des enseignants était insuffisante et qu'il fallait créer un nouveau statut pour les PEA.
- 19 décembre 2016 : communiqué de l'ANdEA « Statuts des enseignants en école d'art : la coupe est pleine » suite à l'annonce par la DGCA d'une nouvelle revalorisation du seul statut des PEN.
- Janvier 2017 : rendez-vous avec Philippe Belin et Régine Hatchondo DGCA ; courriers envoyés à Audrey Azoulay, au Ministre de l'Intérieur et à la Ministre de la Fonction publique (copies à Audrey Azoulay et Bernard Cazeneuve). L'ANdEA demande à ce que le projet de décret sur le statut des PEN soit suspendu et conditionné à des états généraux réunissant tous les acteurs et financeurs du réseau des écoles d'art et tous les ministères concernés, et à un plan de relance pour l'ensemble des écoles d'art